

Syndicat national de l'encadrement de la DGFiP

BILLET D'HUMEUR

Page 1 : Edito :	: Après 2015	
------------------	--------------	--

Page 2 : Effets de surprise ou effets d'annonces ?

Février 2016

Edito: Après 2015...

2015 aura été une année singulière. Une année ponctuée d'impensables attentats extrêmement meurtriers, avec pour objectif évident de déstabiliser notre pays, en portant atteinte à nos valeurs républicaines et en premier lieu à la liberté, la liberté d'expression et la liberté de vivre selon ses goûts.

De nombreux agents publics ont été soumis à rude épreuve pour faire face aux événements : policiers, douaniers, pompiers, militaires, services d'urgence, personnels médicaux, etc. Trop souvent décriés pour leurs « privilèges » (garantie de l'emploi, calcul de la retraite, etc.), les fonctionnaires ont bien été au rendez-vous de leurs missions et de l'urgence. Pour autant, 2015 aura été pour eux une année supplémentaire de rigueur, voire d'austérité :

- Réduction des effectifs dans tous les services jugés non prioritaires, en particulier au sein des ministères économiques et financiers (si l'on excepte l'abondement relatif d'effectifs douaniers consécutif aux attentats du 13 novembre 2015);
- Point d'indice bloqué depuis 2010 ;
- Négociation pour « l'avenir de la fonction publique », qui a abouti à un « accord » a minima, imposé par le gouvernement et selon un calendrier étalé sur 5 années (de 2016 à 2020).

Certes, des négociations doivent s'ouvrir en février 2016 pour revaloriser le point d'indice ; mais il est à craindre que, pour déterminer une éventuelle revalorisation, les pouvoirs publics prendront en considération la hausse des prix constatée sur la dernière année, c'est-à-dire quand elle est la plus faible, et non la perte de pouvoir d'achat subie depuis 5 ans...

Ah, au fait, le saviez-vous ? Depuis le 1^{er} janvier 2016, **les 55 000 fonctionnaires européens profitent d'une augmentation de salaire de 2,4** %. Désormais automatique, cette hausse sera calculée en fonction de l'inflation et du salaire des fonctionnaires nationaux. Rien que pour 2016, cette mesure représente une enveloppe supplémentaire de plus de 100 millions d'euros pour les finances de l'Union européenne, à la charge des 28 pays membres. **Du côté de la Commission, on explique que cette hausse des salaires succède à deux ans de gel de la rémunération des fonctionnaires européens**, et que cette dernière n'a progressé que de 1 % sur les cinq dernières années, alors que la charge de travail n'a cessé de croître dans le même temps.

Formulons un vœu pour cette nouvelle année : que nos responsables publics français guérissent de leur surdité! Ils entendront alors ces arguments, eux qui se veulent des européens modèles et convaincus.



A plusieurs reprises dans ces colonnes, ont été critiqués la langue de bois des Pouvoirs publics, le détournement des mots, les effets d'annonce, les techniques de communication et d'enfumage ; bref, le constat d'une certaine arrogance envers l'intelligence des gens, mêlée à la conviction à peine dissimulée qu'ils sont manipulables ou résignés, ou amnésiques.

En ce début d'année, nous retiendrons 3 faits pris dans des domaines très différents et relevant de deux tactiques complémentaires.

Il y a **l'effet de surprise**, qui prend tout le monde de court et revêt aussitôt un caractère fatal : par exemple, la publication d'un décret non négocié, ni même présenté aux organisations syndicales, bien que concernant la situation des agents publics.

Ainsi du décret n° 2015-1399 du 3 novembre 2015 <u>relatif au capital-décès</u> perçu par les ayants droit de fonctionnaires, magistrats, ou militaires : alors que jusqu'à présent, le capital décès était égal au **dernier traitement annuel du fonctionnaire, augmenté des primes et indemnités accessoires**, ce texte quasi clandestin le réduit à une **somme forfaitaire de 13 600 €**.

Certes, la mort de fonctionnaires à la suite d'un accident de service, d'une maladie professionnelle, d'un attentat, d'une lutte dans l'exercice de leurs fonctions, d'un acte de dévouement dans un intérêt public donne droit à un capital décès égal à 12 fois le montant du dernier traitement indiciaire brut mensuel; mais, même dans ces situations particulières, le capital décès reste amputé des primes et indemnités accessoires! Or, il s'agit de la deuxième fois dans la même année que le gouvernement recourt à « l'effet de surprise » à l'encontre des fonctionnaires, car on ne saurait oublier le **décret** n° 2015-492 du 29 avril 2015 **portant abrogation de l'indemnité compensatrice de la CSG.**

Il y a aussi **l'effet d'annonce**, un grand classique, qui permet de faire prendre des vessies pour des lanternes. Ainsi le Président de la République annonce devant le Congrès et tous les médias réunis le recrutement de **1000** douaniers pour permettre à la Douane d'assurer ses missions de sécurité. Et tous d'en rester à cet effort sans précédent.

Las! En réalité, ces créations, qui s'étalent sur deux ans (à raison de 500 emplois par an) s'imputent... sur les suppressions prévues! En définitive, ce ne seront que **267** emplois supplémentaires pour 2016, et on peut craindre que le même raisonnement ne soit appliqué en 2017.

Autre exemple, dans le domaine de la fiscalité : le gouvernement avait acté le 14 octobre 2015 le rééquilibrage de la fiscalité entre diesel et essence, afin de mettre fin à la "diésélisation massive" du parc automobile français. Dès le 1er janvier 2016, la taxation du gazole devait ainsi augmenter de 1 centime, quand celle de l'essence devait diminuer du même montant.

Au final, la loi de finances 2016 prévoit une augmentation de 2,99 centimes / litre sur le gazole et 1,71 centime / litre sur l'essence et celle de l'essence la moins utilisée (E 10) diminue de 0,29 centime. CQFD.

Entre-temps, les premiers arguments gouvernementaux, sans doute trop rustiques, ont évolué : il s'agit maintenant de répondre, dans le contexte de la COP 21, aux enjeux du réchauffement climatique, de l'amélioration de la qualité de l'air et du soutien aux énergies renouvelables. Ce qui, effectivement, change tout.